

Arrêté

Générale

modern

## Arrêté n° 2002-0306/PR/MEFPP affectant au Ministère de l'Éducation Nationale, une parcelle de terrain sise à Balbala, Route d'Arta.

n° 2002-0306/PR/MEFPP

Ministère

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA  
PLANIFICATION, CHARGÉ DE LA PRIVATISATION

Date de publication

30 avril 2002

Numéro JO

n° 8 du 30/04/2002

Date du numéro

30 avril 2002

### INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

### VISAS

**VU** La constitution du 15 septembre 1992

**VU** Le décret n°2001-0137/PRE du 04 juillet 2001 portant nomination des membres du Gouvernement

**VU** La lettre n°753/BEPE du Directeur du Bureau d'Exécution des Projets d'Éducation

**SUR** Le rapport du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Planification, chargé de la Privatisation

Le Conseil des Ministres entendu dans sa séance du Mardi 16 Avril 2002.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Article 1er

Il est affecté au Ministère de l'Éducation Nationale, une parcelle de terrain d'une superficie de 3 000 mètres carrés sise à Balbala, Route d'Arta.

#### Article 2

Cette parcelle de terrain est destinée à la construction d'une Ecole Yéménite (Enseignement Islamique).

#### Article 3

Dans les vingt jours de la date du présent Arrêté, le Directeur des Recettes et des Domaines par l'entremise du Sous-Directeur des Domaines fera remise de ladite parcelle au Ministre de l'Éducation Nationale. Il sera dressé procès-verbal de cette opération, lequel comportera l'évaluation du terrain affecté et détermination de ses limites.

#### Article 4

Le présent Arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

---

---

*Le Président de la République*  
*chef du Gouvernement*  
**ISMAÏL OMAR GUELLEH**